

Michael Best
Conseiller Général

AMENDEMENTS À LA DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE DU CHANCELIER

Numéro : A-670

Objet : SORTIES SCOLAIRES

I. Description de l'objet et du propos du texte proposé à l'examen.

La Disposition Réglementaire A-670 du Chancelier modifie la version précédente de cette Disposition, datée du 26 novembre 2008. Elle a été adoptée conformément à une déclaration d'urgence en attente d'être votée par la Commission sur la Politique d'Éducation (Panel for Educational Policy). Les amendements à la disposition réglementaire sont résumés ci-après :

- La Disposition Réglementaire indique quels adultes peuvent superviser les excursions en dehors de la ville, sur plusieurs jours, les voyages à l'étranger ainsi que les sorties au cours desquelles les élèves font de la natation ou participent à des activités centrées autour de l'eau. (pp. 3-4, section II(D)(6))
- Elle impose un nouveau nombre minimum d'adultes par groupe d'élèves pour les sorties natation et/ou impliquant des activités autour de l'eau. (p. 4, section II(D)(7))
- Elle exige qu'avant l'approbation d'une sortie, le chef d'établissement ou son représentant s'assure de la présence, à tout moment, d'un maître-nageur sur les lieux pendant que les élèves seront dans l'eau (nageront). (p. 2, section II(A)(9))
- Pour toutes les sorties scolaires, la Disposition Réglementaire exige que les écoles fassent remplir les bons formulaires d'autorisation, similaires aux modèles ci-joints, et que toute modification apportée à ces formulaires soit approuvée par le Bureau des Services Juridiques (Office of Legal Services). (p. 2, section II(C)(1))
- Elle spécifie les obligations d'assurance et d'indemnisation. (p.6, section IV)
- Elle prescrit les conditions de voyage à l'étranger et exige ce qui suit : (1) avant d'approuver le voyage : le superintendent doit voir s'il y a des avertissements ou avis spéciaux quand à l'entrée dans le/les pays où iront les élèves. Si c'est le cas, il(elle) doit consulter le superintendent senior adjoint en charge (Deputy Senior Supervising Superintendent) (p. 1, section II(A)(2)) ; (2) il(elle) doit aussi vérifier que tous les élèves et membres du personnel ont les papiers en règle nécessaires pour entrer sur le territoire des pays visités et revenir sur le sol des États-Unis (p. 1, section II(A)(4)) ; (3) le directeur d'école, pour sa part, doit s'assurer qu'au moins un des accompagnateurs a un téléphone avec forfait international (p. 1, section II(A)(5)) ; enfin (4) alors que 2 adultes sont suffisants pour accompagner jusqu'à 15 élèves en sortie aux États-Unis, un troisième adulte est obligatoire pour sortir des frontières. (p. 4, section II(D)(6)(c))

- La Disposition Réglementaire stipule que pour faire une sortie à des fins de célébration, les écoles doivent collecter des fonds pour en couvrir les frais. (p. 2, section II(A)(10))
- Elle mentionne qu'elle ne s'applique pas aux programmes d'échange d'élèves ni aux séjours chez l'habitant. (p. 2, section II(A)(1))
- Elle explique que le Chancelier ou son représentant peut ne pas la respecter intégralement voire pas du tout, s'il(elle) juge que c'est dans l'intérêt du système scolaire. (p.6, section VI)
- Elle décrit ce qu'on peut qualifier d'activités à haut risque ou qui comportent un danger en soi. (p. 3, section II(D)(4) ; p. 5, section IV)
- Les formulaires d'autorisation ont été mis à jour.

II. Informations pour savoir comment obtenir le texte intégral de l'article proposé.

Vous pouvez trouver le texte intégral des amendements à la Disposition Réglementaire et le texte intégral de la Disposition Réglementaire sur la page principale du site Internet de la commission PEP : <http://schools.nyc.gov/AboutUs/leadership/PEP/publicnotice/2010-2011/A670AmendedReg>

III. Le nom, le bureau, l'adresse, l'email et le numéro de téléphone du/de la représentant(e) du district de la ville, connaissant l'article considéré pour révision, susceptible de fournir les informations concernant l'article en question et qui peut recevoir des commentaires écrits ou oraux sur l'article considéré pour révision.

Prénom et nom : Donald Conyers
 Bureau : Division of Academics, Performance and Support
 Adresse : 52 Chambers Street, New York, NY 10007
 Email : RegulationA-670@schools.nyc.gov
 Téléphone : 212-374-6742

IV. Date, heure et lieu de la réunion de la PEP à laquelle la commission va voter l'article qu'on se propose d'amender.

Le 17 août 2011 à 18h00.
 Murry Bergtraum High School for Business Careers
 411 Pearl Street
 New York, NY 10038